

BAREME D'ATTRIBUTION DES BOURSES MUNICIPALES

ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

RESSOURCES A PRENDRE EN CONSIDÉRATION :

Celles qui sont portées sur l'avis d'impôt sur le revenu 2009 (sur les revenus de l'année 2008)

CHARGES A PRENDRE EN CONSIDÉRATION :

1 enfant à charge	12 pts
2 enfants à charge	15 pts
3 enfants à charge	17 pts
4 enfants à charge	19 pts
5 enfants à charge	21 pts
6 enfants à charge	23 pts
7 enfants à charge	25 pts
8 enfants à charge	27 pts
9 enfants à charge	29 pts
10 enfants à charge	32 pts
11 enfants à charge	35 pts
12 enfants à charge	38 pts
13 enfants à charge	42 pts
Père ou mère élevant seul un enfant	3 pts
Père et mère tous deux salariés	2 pts
Père ou mère en congé en longue maladie	1 pt
Enfant handicapé	2 pts
Ascendant à charge	1 pt
Candidat boursier national scolarisé en 2 ^{ème} cycle	1pt
Enfant à charge étudiant dans l'enseignement supérieur	1 pt

EXEMPLE :

Famille avec 3 enfants et 1 ascendant à charge
Revenu net imposable pour l'année 2008 **18 000 €**

RESSOURCES :

Revenu net imposable **18 000 €**

CHARGES :

3 enfants à charge 17 pts
1 ascendant à charge 1 pt
Père et mère tous deux salariés 2 pts
TOTAL : 20 pts

QUOTIENT FAMILIAL :

18 000 € : 20 = 900

le quotient familial au dessous duquel une bourse pourra être accordée est de : 913.